

Nos réf : CR/JD/MCR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b> , Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Étaient présents :</b> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUOD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <i>Participation au projet de la Maison des Familles de Franche-Comté</i>	<b>Excusés :</b> GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUOD Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal.  Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose l’intérêt pour la Commune de soutenir le projet de la Maison des Familles de Franche-Comté, initié par l’association « Semons l’Espoir ». Cette construction basse consommation à ossature bois permettra l’accueil dans un lieu convivial et fraternel de 70 personnes, familles des adultes ou enfants hospitalisés au pôle santé Jean-Minjoz, à Besançon. Ce don, collecté par l’Association des Communes Forestières du Doubs, sera utilisé par « Semons l’Espoir » pour acquérir des grumes de bois pour sa construction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité

- \* Décide de participer au projet de la Maison des familles :
  - en versant un don de 200 € à l’Association des Communes Forestières du Doubs correspondant à 4 m3 de bois de grume ;
  - charge l’Association des Communes Forestières du Doubs à jouer un rôle de collecteur ;
  - demande à être mentionné en tant que partenaire sur le « Mur des Mécènes » au sein de la Maison des Familles ;

\* Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 17/03/10  
Publiée le 17/03/10  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire




SOUS - PREFECTURE  
- 7 AVR. 2010  
MONTBELIARD

MAIRIE DE BAVANS  
07. AVR. 2010  
COURRIER REÇU